Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_09-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-09
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

Objet : Renouvellement Adhésion Application Panneau Pocket :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est adhérente à l'application « Panneau Pocket ».
Cette application permet d'informer et d'alerter les administrés au moyen de notifications envoyées directement sur leurs téléphones portables, sans que la commune n'ait accès aux numéros des utilisateurs connectés.
L'abonnement standard comprend un nombre illimité de publications, d'informations et d'alertes, l'accès à des statistiques complètes, des passerelles avec le site internet de la commune ainsi qu'une formation téléphonique destinée aux agents de la mairie.
En complément de cette offre, une extension intitulée « Panneau Pocket + » est proposée. Cette option permet la création de modules (informations pratiques, numéros utiles, services municipaux, etc.) et facilite la liaison entre l'application et le site internet de la commune.
M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'adhésion pour une durée d'un an, selon les modalités financières suivantes :
– Panneau Pocket : 180 € TTC
– Panneau Pocket + : 100 € TTC

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 11
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler, pour une durée d'un an, l'adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » pour un montant de 180 € TTC, ainsi que l'option « Panneau Pocket + » pour un montant de 100 € TTC.
- De mandater Monsieur le Maire pour représenter la commune et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)